

LE POPULAIRE DU CONGO

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

55/444 DU 1er/4/85
INTERPPS/DEFF/DFP/11

Pour l'application et nomination de
certains fonctionnaires des cadres de la
catégorie A, hiérarchie II des Services
Sociaux (Enseignement) en tête KOUTOTO
Philippe.

LE PREMIER MINISTRE

SAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modifi-
cation de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet
1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut
Général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1952 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 59/23/FP du 20 Janvier 1959 fixant
les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchie des cadres créés par la loi n° 15/62
du 3.2.1962 portant statut Général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;

(/u le décret n° 67/50/FP/BE du 24 Février 1967
régissant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements notamment en son article 1er & 2 ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomina-
tion du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 portant organi-
sation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u les arrêtés n°s 9680/MIPS-DGTFP-DFP du 3 Décembre
1983 et 303/MEN/DGAS-DPAA du 4-01-1984 ;

(/u la lettre n° 346/MEN-DGAA-DPAA du 4.10.1984 du
Directeur du Personnel du Personnel et des Affaires Administratives
transmettant les dossiers des intéressés ;

(/u les demandes des intéressés ;

II) E C R E T E

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 64/165 du 22- 5- 1964 susvisé, les Instituteurs principaux des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent, en service à Brazzaville, titulaires du Certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire (session 1984) délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, sont reclassés à la catégorie A hiérarchie I et nommés Inspecteurs de L'Enseignement Primaire comme suit :

Au 2è échelon Indice 920, ACC = Néant

Monsieur- KOUETOLO Philippe, Instituteur Principal
de 3è échelon

Au 4è échelon Indice 1110, ACC = Néant

- " - MABASSI Enoch, Instituteur Principal
de 5è échelon

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates effectives de reprise de service des Intéressés à l'issue de leur stage à la Rencontre Scolaire 1984 - 1985 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

BRAZZAVILLE, le 1er AVRIL 1985

Le Ministre de l'Enseignement
Fondamental de l'Alphabétisation,

- Bernadette BAYONNE .-

Le Ministre du Travail, de
L'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,

Ange Edouard P O U N G U I .-

Le Ministre des Finances
et du Budget,

- Bernard COMBO MATSIONA .-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU .-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1 /DCF.....1
DGTFP/DFP.....3 /INTERESSES...2./-
DGB.....3